

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

110 avenue 92100 Boulogne

Tél. 01 56 45 11 12

Email : academy@makeupforever.fr

N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE **MAKE UP FOR EVER Academy Paris & TV&Cinema Academy**

1. GÉNÉRALITÉS

MAKE UP FOR EVER Academy forme des étudiants de tout horizon et du monde entier à l'ensemble des métiers du maquillage. MAKE UP FOR EVER Academy dispose de deux établissements à Paris et en région parisienne : MAKE UP FOR EVER Academy Paris et MAKE UP FOR EVER TV & Cinema Academy, ci-après appelées conjointement MAKE UP FOR EVER Academy.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre MAKE UP FOR EVER Academy et les étudiants/stagiaires/groupes souhaitant s'inscrire à une formation longue et/ou intensive.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute inscription aux formations longues et/ou intensives dispensées par MAKE UP FOR EVER Academy. Elles sont remises lors de l'inscription à ces formations à l'Academy ou acceptées préalablement par l'étudiant lors de l'inscription en ligne.

Ainsi, tout participant certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales de ventes et les avoir acceptées sans restriction. Sauf dérogation explicitement acceptée par MAKE UP FOR EVER Academy, toute inscription emporte par conséquent, de plein droit, l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2. INSCRIPTION

Toute inscription passée auprès de MAKE UP FOR EVER Academy se fait par le renseignement complet des documents adressés par MAKE UP FOREVER Academy Paris, et ne devient définitive qu'après acceptation écrite, par email ou courrier, de la candidature par MAKE UP FOR EVER Academy et réception d'un acompte de 30% des frais de scolarité au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant cette acceptation.

3. BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION

L'inscription aux formations de MAKE UP FOR EVER Academy est nominative et ne saurait être cessible. MAKE UP FOR EVER Academy Paris se réserve donc le droit de refuser l'accès à ses formations à toute personne qui se présenterait à une de ses formations sans y avoir été nominativement inscrite.

Dans l'hypothèse où un agent unique gèrerait les inscriptions simultanées de plusieurs personnes, l'agent s'engage à avoir soumis et fait accepter à l'intégralité des personnes qu'il représente ces conditions générales

MAKE UP FOR EVER

Société Anonyme au capital de 1.050.000 Euros

Siège social 5, rue la Boétie - 75008 Paris

RCS Paris B 318 309 267- APE 4775Z - TVA FR 61 318 309 267

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

110 avenue 92100 Boulogne

Tél. 01 56 45 11 12

Email : academy@makeupforever.fr

N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

de vente ainsi que, le cas échéant toute condition particulière négociée et signée entre MAKE UP FOR EVER Academy et cet agent. MAKE UP FOR EVER décline toute responsabilité en cas de mauvais accomplissement de sa mission par l'agent (seul interlocuteur de MAKE UP FOR EVER Academy).

4. PRIX DE VENTE

Les formations sont délivrées au tarif en vigueur au moment de l'inscription. MAKE UP FOR EVER Academy Paris tient à la disposition de tout prospect et étudiant/stagiaire les tarifs en vigueur.

Les tarifs pratiqués par MAKE UP FOR EVER Academy apparaissent notamment sur son site internet et dans le dossier d'inscription pour les Formations intensives et la Charte de formation (pour les formations longues) soumise lors de la demande d'inscription.

Les tarifs sont indiqués en euros toutes taxes incluses.

MAKE UP FOR EVER Academy Paris se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces modifications seront toutefois sans effet sur le prix des inscriptions déjà en cours.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT/ REMBOURSEMENT / REPORT

Sauf indication contraire au moment de l'inscription, les formations délivrées par MAKE UP FOR EVER Academy peuvent être réglées exclusivement par carte bancaire, virement bancaire, espèces et chèque selon les modalités de paiement décrites ci-dessous.

Les coordonnées bancaires de MAKE UP FOR EVER Academy ou l'ordre de facturation des chèques seront communiqués aux étudiants/stagiaires, à leur demande, au moment de leur inscription.

A. Pour toutes les formations intensives :

- Un acompte représentant 30% des frais de scolarité doit être versé afin de finaliser l'inscription à la formation, au plus tard dix (10) jours après l'acceptation de l'inscription

En cas d'annulation de la formation par l'étudiant/stagiaire moins de 48 heures avant la date de la formation, pour quelque raison que ce soit, MAKE UP FOR EVER conservera l'acompte versé lors de l'inscription par l'étudiant/stagiaire. La conservation de l'acompte par MAKE UP FOR EVER permet de couvrir les frais de

MAKE UP FOR EVER

Société Anonyme au capital de 1.050.000 Euros

Siège social 5, rue La Boétie - 75008 Paris

RCS Paris B 318 309 267 - APE 4775Z - TVA FR 61 318 309 267

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

110 avenue 92100 Boulogne

Tél. 01 56 45 11 12

Email : academy@makeupforever.fr

N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

rémunération des professeurs/formateurs, déjà engagés par MAKE UP FOR EVER à la date d'annulation par l'étudiant/stagiaire.

En cas d'annulation de la formation par MAKE UP FOR EVER avant la date de la formation, l'acompte sera restitué à l'étudiant/stagiaire.

- Le solde restant dû doit être payé au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de la formation.

A défaut, MAKE UP FOR EVER Academy pourra, conformément à sa charte de formation, après mise en demeure du participant de régler ou solder sa facture, recouvrer sa créance par toute voie de droit appropriée. MAKE UP FOR EVER Academy pourra également procéder à l'annulation de l'inscription sans être tenu de restituer l'acompte préalablement versé à moins que l'étudiant/le stagiaire soit en mesure de présenter un certificat médical ou un document attestant d'un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

De même, l'étudiant /stagiaire ne pourra se voir accorder un report de sa formation que sur présentation, dans un délai maximum de 48 heures à compter de son absence, d'un certificat médical ou d'un document attestant d'un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence de la Cour de Cassation. Ce report sera possible dans un délai maximum de 12 mois à compter du 1er jour de la formation reportée.

B. Pour les formations longues (de 6 à 13 mois) :

- Sous réserve de présenter un garant, le règlement des formations peut être effectué en cinq versements (**avec un montant total augmenté de 500 euros TTC**) : l'acompte de 30% à l'inscription, puis quatre versements représentant chacun un quart du solde intervenant respectivement au 15 septembre, 15 novembre, 15 février et 15 avril de l'année scolaire concernée. Le paiement échelonné n'est pas autorisé pour les formations de 6 mois.
- Le montant des versements est défini chaque année par MAKE UP FOR EVER Academy et communiqué sur le formulaire d'inscription en formations longues.

En cas d'abandon de la formation par l'étudiant/le stagiaire pour un motif qu'un cas de force majeure reconnu par la jurisprudence de la Cour de Cassation, les sommes versées au titre de la formation seront définitivement acquises par MAKE UP FOR EVER Academy.

MAKE UP FOR EVER

Société Anonyme au capital de 1.050.000 Euros

Siège social 5, rue La Boétie - 75008 Paris

RCS Paris B 318 309 267 - APE 4775Z - TVA FR 61 318 309 267

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

110 avenue 92100 Boulogne

Tél. 01 56 45 11 12

Email : academy@makeupforever.fr

N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative de MAKE UP FOR EVER Academy pour des motifs extérieurs à l'étudiant/au stagiaire, seules les sommes correspondantes à la formation effectivement dispensée restent acquises à MAKE UP FOR EVER Academy au prorata temporis.

Dans le cas où l'étudiant/le stagiaire ne respecterait pas la convention de formation de l'établissement qui lui aura été remise lors de l'inscription MAKE UP FOR EVER Academy se réserve le droit d'exclure l'étudiant/le stagiaire. Cette exclusion entraînera la perte définitive des sommes déjà versées à MAKE UP FOR EVER Academy.

6. CAS DE PRISES EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS

Dans le cas d'une prise en charge des frais de formation par un organisme tiers, un justificatif d'accord de prise en charge des frais de formation devra être transmis à MAKE UP FOR EVER Academy (en main propre ou par e-mail) au moins dix (10) jours ouvrables avant le début de la formation.

Pendant la formation, l'élève devra apporter les justificatifs nécessaires pour toute absence (certificat médicaux). Dans l'hypothèse où les absences de l'élève ne seraient pas justifiées et que l'organisme tiers refuserait de verser à MAKE UP FOR EVER le montant de la formation, l'élève dont les absences n'ont pas été justifiées sera redevable à l'égard de MAKE UP FOR EVER Academy de l'intégralité de la somme que l'organisme tiers devait reverser à MAKE UP FOR EVER Academy.

7. PROGRAMMES DÉLIVRÉS ET RÉCLAMATIONS

Au moment de son inscription auprès de MAKE UP FOR EVER Academy, un programme est remis à chaque étudiant/stagiaire. La formation est en grande partie délivrée en langue française. En cas d'absence d'un intervenant prévu aux formations pour des raisons médicales ou en cas de force majeure (tel que défini par la jurisprudence de la Cour de Cassation), MAKE UP FOR EVER Academy Paris s'engage à faire ses meilleurs efforts pour le faire remplacer par un intervenant de niveau comparable. Une telle modification ne peut donner lieu à aucune réclamation ni remboursement.

Des changements de programmes ou d'horaires peuvent intervenir tout au long des formations, le niveau de l'enseignement prodigué n'en étant pas affecté, ils ne donneront lieu à aucune réclamation ni aucun remboursement.

L'Academy se réserve le droit d'annuler intégralement une formation dans l'hypothèse où le nombre d'inscrits serait inférieur à trois (3) élèves sans dédommagements, ni pénalité. L'élève dont la formation a été annulée sera prévenu dans les meilleurs délais et au plus tard 48 heures avant et se verra proposer une

MAKE UP FOR EVER

Société Anonyme au capital de 1.050.000 Euros

Siège social 5, rue La Boétie - 75008 Paris

RCS Paris B 318 309 267 - APE 4775Z - TVA FR 61 318 309 267

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

110 avenue 92100 Boulogne

Tél. 01 56 45 11 12

Email : academy@makeupforever.fr

N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

autre date de début de cette même formation ou si la nouvelle date ne lui convient pas, pourra se faire rembourser de l'acompte préalablement versé au moment de l'inscription.

8. OBLIGATIONS DE L'ACADEMY

MAKE UP FOR EVER Academy Paris mettra tous les produits nécessaires au bon déroulement et à la pratique lors de la formation. L'étudiant / stagiaire devra néanmoins disposer de ses propres pinceaux pour toutes les formations et du kit de rentrée obligatoire remis à l'occasion du dossier d'inscription pour les formations longues uniquement.

A l'issue des formations longues, une attestation de compétences professionnelles de la MAKE UP FOR EVER Academy sera remise à l'étudiant (sous réserve du respect de la charte de formation tout au long de la formation et de résultats suffisants). Pour les formations intensives, une attestation de participation à une formation intensive à MAKE UP FOR EVER Academy sera délivrée au stagiaire (sous réserve du respect de la charte de l'Academy tout au long de la formation).

9. UTILISATION DE L'IMAGE

L'étudiant/le stagiaire accepte sans restriction, d'être photographié ou filmé ou que ses travaux le soient dans le cadre de sa formation et autorise l'usage de ces photographies ou films tant par la MAKE UP FOR EVER SA que par toute autre société du Groupe LVMH. Cette autorisation est consentie pour tout support média – notamment brochures, leaflets, plaquettes, affichages (non publicitaires pour les produits de MAKE UP FOR EVER), magazines, journaux, livres, CD-ROM, Internet, communications internes RH – pour le monde entier, durant toute la durée de sa formation ainsi que durant une période ultérieure de dix (10) ans après la fin, pour quelque motif que ce soit, de sa formation. En aucun cas l'utilisation de ces photographies ou films ne pourra faire l'objet d'une quelconque rétribution financière ou en nature de l'étudiant/le stagiaire,.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous droits de propriété intellectuelle attachés aux formations MAKE UP FOR EVER Academy restent la propriété entière et exclusive de MAKE UP FOR EVER. Les étudiants/stagiaires s'interdisent d'altérer, de dégrader, de modifier, de contrefaire, de reproduire ou de céder même à titre gracieux les supports et matériels MAKE UP FOR EVER Academy auxquels ils auront accès lors de leur formation et s'engagent à informer la marque de tout acte ou agissement de nature à porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de MAKE UP FOR EVER dont ils auraient connaissance.

11. RESPONSABILITES

MAKE UP FOR EVER

Société Anonyme au capital de 1.050.000 Euros

Siège social 5, rue La Boétie - 75008 Paris

RCS Paris B 318 309 267 - APE 4775Z - TVA FR 61 318 309 267

MAKE UP FOR EVER ACADEMY

110 avenue 92100 Boulogne

Tél. 01 56 45 11 12

Email : academy@makeupforever.fr

N° d'agrément 11753660875, délivré par la Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France

MAKE UP FOR EVER Academy ne saurait être tenu responsable de toute inexécution de la formation qui aurait pour origine un fait imputable aux étudiants/ stagiaires ou d'un tiers ou un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

12. INTEGRALITE

Les présentes conditions générales de vente font partie de la charte de l'Academy détaillant les règles d'usage au sein de l'établissement MAKE UP FOR EVER Academy. .

13. REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Tout litige de quelque nature que ce soit en relation avec les présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des Tribunaux compétents de Paris.

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de MAKE UP FOR EVER Academy, en comprendre les termes et les accepter sans réserve.

Fait à Paris en deux (2) exemplaires dont l'un remis à MAKE UP FOR EVER Academy, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

MAKE UP FOR EVER

Société Anonyme au capital de 1.050.000 Euros

Siège social 5, rue La Boétie - 75008 Paris

RCS Paris B 318 309 267 - APE 4775Z - TVA FR 61 318 309 267